

Vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes



Un deuxième plan d'action pluriannuel pour l'égalité entre les hommes et les femmes a été voté et est consultable par tous.

L'égalité entre les femmes et les hommes est encore aujourd'hui un objectif à atteindre. Pour donner les mêmes chances à chacune et chacun, la Ville s'engage dans des actions concrètes. Elles sont rassemblées dans le plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes adopté en mars, pour ces trois prochaines années. Ce document fixe les priorités, les actions et les ressources nécessaires à l'avancée vers l'égalité entre les hommes et les femmes.

- Ville engagée pour l'égalité - 25 actions

Auprès des Quevillais, six axes de travail ont été identifiés : garantir l'égal accès aux dispositifs petite enfance, enfance et jeunesse, donner leur place aux femmes dans le sport, promouvoir l'égalité dans la sphère culturelle, poursuivre l'accompagnement des femmes victimes de violences et les actions de santé, donner toute leur place aux femmes dans l'espace public.

- Ville employeuse égalitaire - 18 actions

Mixité dans les recrutements, égalité de rémunération, formation des agents municipaux,

conciliation de la vie professionnelle et personnelle... sont autant de sujets sur lesquelles la Ville agit déjà et va continuer au cours des prochaines années.

Le plan d'action dans son intégralité est à retrouver [ici](#).

La Ville a également résigné - le 6 mai - la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

La Charte comporte 30 articles. Elle énonce les droits, cadre juridique et politique, et précise les principes et outils nécessaires à sa mise en oeuvre concrète et progressive :

- Le principe d'une représentation et d'une participation équilibrée des femmes et des hommes dans toutes les sphères de prise de décision (politiques, administratives, syndicales...).
- La prise en compte de la lutte contre les autres facteurs de discrimination (origine, langue, orientation sexuelle, convictions politiques, religieuses, handicap, ...).
- Le principe de l'élimination des stéréotypes sexués qui influencent les comportements et les politiques développées par les autorités locales.
- Le principe de l'intégration du genre dans l'ensemble des activités, politiques et financements (y compris le budget) développés par la collectivité en tant qu'employeur, donneur d'ordre, prestataire de service, aménageur ...

Le plan d'action est un moyen d'assurer la mise en œuvre de ces engagements.

Retrouvez le plan d'action en intégralité [ici](#).